

GUIDE PRATIQUE

Les obligations de communication

pour les bénéficiaires
d'aides régionales

Guide pratique et gabarits téléchargeables sur

aides.normandie.fr



RÉGION
NORMANDIE

LA RÉGION NORMANDIE SOUTIENT MON PROJET, JE LE FAIS SAVOIR

Tout bénéficiaire de subvention régionale (association, entreprise, collectivité, etc.), à l'exception des particuliers et de certains dispositifs, doit mentionner le concours financier de la Région Normandie par une visibilité suffisante dans le respect de sa charte graphique. Il s'agit d'un engagement contractuel qui doit être respecté.

Il vous sera demandé de déposer via votre espace personnalisé, des preuves de vos obligations de communication, en fonction de la nature du projet. Les services de la Région procéderont à des contrôles, alors **pensez à mentionner la contribution de la Région Normandie sur l'ensemble des supports dès le début de votre projet et conservez-les.**

Pour les aides qui ne seraient pas encore dématérialisées, les preuves seront à fournir par papier au service concerné.



POUR LES SUBVENTIONS VERSÉES EN PLUSIEURS FOIS

- Au moment de la demande du solde de la subvention, les justificatifs de vos obligations de communication seront à fournir. **Si vous n'apportez pas ces preuves, le montant de la subvention pourra être diminué de 10%.**



POUR LES SUBVENTIONS VERSÉES EN UNE SEULE FOIS

- Pour les subventions qui sont versées à la signature de la convention ou sur délibération exécutoire, les justificatifs de vos obligations de communication devront être transmis dans les 6 mois après la fin du projet.

En cas de non-respect, le Conseil Régional pourra vous demander un reversement de 10% du montant de la subvention attribuée.

Il est donc indispensable de garder toutes les preuves (scan, photo, fichier, capture d'écran, etc.) qui vous permettront de justifier de vos obligations.

QUELLES PREUVES FOURNIR :

- Documents et supports de communication avec le logo Région
- Photos de la signalétique de chantier (plaque permanente, panneau de chantier, etc.)
- Photos de la signalétique sur les événements
- Communiqués/dossiers envoyés à la presse
- Captures d'écran (site internet et réseaux sociaux)



LES OBLIGATIONS EN BREF

POUR TOUS LES PROJETS SOUTENUS PAR LA RÉGION NORMANDIE

(Quel que soit le montant de l'aide attribuée)

- **Apposition du logo de la Région Normandie** sur tous les supports et/ou événements concernant l'opération subventionnée. Possibilité de mise à disposition de drapeaux, banderoles, roll up, autocollants, etc. pour les manifestations
- **Mention du soutien de la Région** sur les supports de communication présentant le projet : site internet, réseaux sociaux, bulletin, journal, etc.
- Apposition d'autocollant Région Normandie en cas de **matériel acquis**
- Mention de la participation de la Région lors de **communication vers les médias** (TV, radio, presse)

POUR LES PROJETS DE TRAVAUX / CONSTRUCTION

(en plus des obligations ci-dessus)

Avant et pendant la réalisation des travaux

LORSQUE LA RÉGION EST LE 1^{ER} CO-FINANCEUR :

- Panneau d'information temporaire d'au moins 10 m² **dédié au soutien de la Région avec le bandeau « 1^{er} co-financier »**
- **Organisation d'un temps protocolaire** (pose de première pierre, visite de chantier, etc.)

DANS LES AUTRES CAS :

- Panneau d'information temporaire d'au moins 6 m²
- **Organisation d'un temps protocolaire** (pose de première pierre, visite de chantier, etc.)

Après les travaux

LORSQUE LA RÉGION EST LE 1^{ER} CO-FINANCEUR :

- Pose d'une **plaque permanente** dédiée au soutien de la Région
- **Organisation d'un événement inaugural** en présence des représentants de la Région Normandie.

DANS LES AUTRES CAS :

- **Pose d'une plaque permanente commune** pour les co-financiers
- **Organisation d'un événement inaugural** en présence des représentants de la Région Normandie

La Région Normandie se réserve le droit selon la nature du projet et du montant attribué de mettre en place une communication spécifique en lien avec le bénéficiaire.



BON À SAVOIR

- La fabrication et la pose des supports de communication demandés **sont à la charge du bénéficiaire.**
- **Comme pour les subventions régionales**, tout projet cofinancé par l'Union européenne doit respecter certaines obligations en matière de communication (voir p.19).
- Tous les supports avec le logo de la Région Normandie doivent faire l'objet **d'une validation par la Direction de la Communication** par mail à l'adresse communication@normandie.fr

Vous trouverez dans ce guide pratique, des conseils, des exemples et des gabarits qui vous aideront à respecter vos obligations.

POUR TOUTES QUESTIONS OU DEMANDES DE PRÉCISIONS,

vous pouvez contacter
la Direction de la
Communication au
02 31 06 98 55 (Caen)
02 35 52 56 82 (Rouen)
ou par mail
communication@normandie.fr

LE LOGO

DE LA RÉGION NORMANDIE

- En tant que bénéficiaire d'aide régionale, vous devez afficher le soutien de la Région Normandie en **intégrant son logo à tous vos supports d'information et de communication** en lien avec l'opération ainsi que sur les événements accompagnés financièrement.



IMPORTANT

Aucun document mentionnant le logo de la Région Normandie ne pourra être édité **sans accord préalable**. Toute utilisation doit faire l'objet d'une demande auprès de la Direction de la Communication avec l'envoi d'un bon à tirer (BAT) à l'adresse : communication@normandie.fr



CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR L'UTILISATION DU LOGO



RÉGION
NORMANDIE



Télécharger le logo et la charte graphique complète de la Région Normandie
normandie.fr/logo-et-charte



LES VARIANTES DE FORMATS

> Selon les usages, il existe différents formats du logo :



> PORTRAIT



> PAYSAGE

> HORIZONTAL

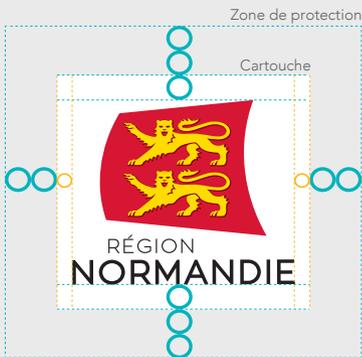


LES RÈGLES D'USAGE DU LOGO FORMAT PORTRAIT

> Zone de protection et taille minimale du logo

Cartouche et zone de protection déterminés sur la taille du «O» de RÉGION et celle du «O» de NORMANDIE.

RÉGION
NORMANDIE



Cartouche



15 mm

> Taille minimum

Ci-dessus les tailles minimales des logos à respecter pour une bonne lisibilité.



Zone de protection

LES INTERDITS

Utilisations incorrectes.

Il est important de bien respecter les spécificités du logo.
Les exemples présentés ci-dessous sont strictement interdits.



ROTATION

Il est interdit de procéder à une rotation de la voile et des léopards.



EFFETS

Il est interdit de supprimer des éléments ou d'ajouter des effets telle une ombre portée.



MODIFICATION DES COULEURS

Il est interdit de changer les couleurs du logo.



ROTATION

Il est interdit de procéder à une rotation des léopards.



TYPOGRAPHIE

Il est interdit de remplacer la typographie du logo.



RECADRAGE

Il est interdit de couper le logo.



DISTORSION

Il est interdit de déformer ou d'altérer le logo de quelque façon que ce soit.



APLAT DE COULEUR EN ARRIÈRE-PLAN

Il est interdit d'utiliser un fond de couleur derrière le logo.



VISUEL EN ARRIÈRE-PLAN

Il est interdit d'utiliser un visuel derrière le logo.



DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION (PAPIER ET MULTIMÉDIA)

- Tout document de communication et d'information relatif à l'opération co-financée doit intégrer le logo de la Région Normandie en première page.



➤ Liste non exhaustive des supports concernés :

- Plaquette/dépliant
- Brochure/flyer
- Diaporama power point
- Carton d'invitation
- Affiche
- Video
- Etc.



BON À SAVOIR

- Utiliser de préférence le logo en couleurs sur fond blanc
- Conserver des proportions et une taille suffisante pour une meilleure lisibilité
- Si d'autres logos sont affichés, ils doivent avoir tous la même taille et le logo Région placé de préférence à l'extrémité gauche



DANS LE CAS D'UN ÉVÈNEMENT

- Si le projet soutenu est un évènement (culturel, sportif, etc.), il appartient au bénéficiaire d'afficher le logo sur le lieu de la manifestation.
- La Région met gratuitement à votre disposition de la signalétique telle que banderoles, roll up, autocollants, drapeaux, Wind flag, etc. (sous réserve de disponibilité).
Il vous suffit d'adresser une demande, au moins un mois avant la date de l'évènement à com.event@normandie.fr.
- Le matériel sera ensuite à récupérer à la Région Normandie sur les sites de Caen ou de Rouen. La pose sur site est à la charge du bénéficiaire.



À NOTER

- La Région dispose de 2 cars-podium à destination de tout organisateur d'évènement en région. (sous réserve de disponibilité)
Que ce soit un festival de musique, une course cycliste, une foire, une cérémonie (...), le car-podium de la Région répond à tout type d'animation et offre de multiples usages.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS ?

Merci de remplir le formulaire de réservation disponible sur <https://www.normandie.fr/reservez-le-car-podium> et le retourner par mail à car-podium@normandie.fr.



SUR INTERNET ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

- Si votre structure dispose d'un site internet, vous avez en tant que bénéficiaire l'obligation d'y faire apparaître le soutien de la Région Normandie en apposant sur la page appropriée :
 - le logo de la Région avec un lien vers normandie.fr
 - un descriptif du projet (objectifs, réalisations, soutien financier de la Région Normandie)



- Sur les réseaux sociaux, il est demandé au bénéficiaire de faire référence à la Région Normandie dans les posts lorsque celle-ci est associée au projet par la mention [@regionnormandie](https://www.facebook.com/regionnormandie) sur Facebook, [@RegionNormandie](https://twitter.com/RegionNormandie) sur twitter et [@regionnormandie](https://www.instagram.com/regionnormandie) sur Instagram.



BON À SAVOIR

- Plus l'aide financière est importante, plus la description doit être détaillée
- Si votre structure ne possède pas de site Internet, vous n'avez pas à tenir compte de cette obligation
- Lorsque la structure est subventionnée, le logo de la Région doit être présent dès la page d'accueil (en pied de page).



SUR LE MATÉRIEL ACQUIS

- En cas d'acquisition de matériel (ordinateurs, machines, mobiliers, etc.) quand cela est possible, vous devez également faire connaître le soutien de la Région Normandie.
- Des autocollants à coller sur vos équipements sont à votre disposition gratuitement sur simple demande. Il suffit d'adresser votre demande à communication@normandie.fr en précisant le nombre d'exemplaires.



Si vous envisagez de communiquer vers la presse (locale, régionale, nationale), il convient de :

- Préciser le soutien de la Région Normandie dans les communiqués et dossiers de presse ainsi qu'en cas d'interview (tv/radio/presse).
- Mentionner le soutien de la Région Normandie lors de vos discours et interviews.



IMPORTANT

Il est demandé aux collectivités, entreprises et associations qui éditent leurs propres supports d'information (newsletter, magazine, journal) de consacrer un article au projet soutenu en mentionnant l'aide de la Région. Selon l'importance du projet, vous pouvez solliciter une demande d'interview d'un élu de la Région pour l'intégrer dans votre publication.

LES CLES DE FINANCEMENT

LE CONTOURNEMENT DE MARCEY-LES-GRÈVES

POINT D'AVANCEMENT

JUN 2016

Autoroute A13 Amélioration de la desserte de Pont-Audemer

Un financement conjoint entre la Région Normandie et Sapn

- Merci d'adresser votre demande au service presse par mail à presse.regionnormandie@normandie.fr

POUR LES PROJETS DE TRAVAUX/CONSTRUCTION

AVANT ET PENDANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX



LORSQUE LA RÉGION EST LE 1^{ER} CO-FINANCEUR*

➤ PANNEAU D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Il est demandé au bénéficiaire de mettre en place un panneau d'information temporaire dédié au soutien de la Région d'au moins 10 m² informant sur la nature des travaux et utilisant la charte graphique Région détaillée ci-après.

Ce panneau d'information vient en plus du panneau de chantier réglementaire. Le **fichier source** est à votre disposition afin que vous puissiez personnaliser les informations suivantes :

- La nature du projet
- Le montant de la participation de la Région



À NOTER

- Dans le cas où le format de 10m² ne pourrait pas être installé sur site, merci de prendre contact avec la Direction de la Communication.

** Le 1^{er} co-financeur est celui qui apporte au projet le montant d'aide le plus élevé*

**1^{ER} CO-FINANCEUR
DU PROJET**

 **RÉGION
NORMANDIE**

Texte à
personnaliser
selon la nature
du projet et
le montant
de l'aide
>

> Emplacement
réservé au visuel
de l'opération

**LA RÉGION
NORMANDIE**

**SOUTIEN LA CULTURE
EN PARTICIPANT À LA
RÉALISATION DE CETTE
SALLE DE SPECTACLE**

➤ **MONTANT DE L'AIDE :**
1,2 M€



> Exemple
de réalisation
de panneau
possible :
Panneau Akilux
- format
H 3 m x L 4 m
montage sur
ossature bois et
blocs béton



Gabarits et fichiers sources à télécharger
sur aides.normandie.fr



LORSQUE LA RÉGION EST CO-FINANCEUR

► PANNEAU D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX

Il est demandé au bénéficiaire de mettre en place un panneau d'information temporaire d'au moins 6 m² informant sur la nature des travaux. Ce panneau d'information vient en plus du panneau de chantier réglementaire et pourra être mutualisé le cas échéant avec les autres co-financeurs. **Le bénéficiaire est libre d'utiliser le modèle proposé ci-dessous ou bien d'adopter sa propre charte graphique.** Néanmoins, certaines informations doivent être mentionnées.

MENTIONS OBLIGATOIRES

- Les logos des co-financeurs de même taille
- La nature du projet
- Les montants des financements

- Dès le début de l'opération, **le support devra être positionné en évidence et visible** par le public.
- **Vous êtes libre d'utiliser le type de matériaux que vous souhaitez** pour la réalisation du panneau
- Il appartient au bénéficiaire de **se charger de l'impression et de la pose du panneau**
- Dans tous les cas, **les panneaux de chantier devront être validés par la Région** communication@normandie.fr

► Exemple de panneau

CO-FINANCEURS DU PROJET





Texte à personnaliser
selon la nature du projet
et le montant de l'aide

► Emplacement réservé au visuel de l'opération le cas échéant

**LA COMMUNE DE BAYEUX
LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS
LA RÉGION NORMANDIE
SOUTIENNENT LA CULTURE
EN PARTICIPANT À LA
RÉALISATION DE CETTE
SALLE DE SPECTACLE**

► **FINANCEMENTS**

COMMUNE DE BAYEUX : **1,2 M€**
 DÉPARTEMENT
DU CALVADOS : **1,1 M€**
 RÉGION NORMANDIE : **1 M€**

➤ EXEMPLE DE
RÉALISATION
DE PANNEAU
POSSIBLE :
Panneau Akilux
ou bâche avec
œillets - format
H 2 m x L 3 m



Gabarits et fichiers sources à télécharger
sur aides.normandie.fr

POUR LES PROJETS DE TRAVAUX/CONSTRUCTION

APRÈS LES TRAVAUX

- IL APPARTIENT AU BÉNÉFICIAIRE DE SE CHARGER DE L'IMPRESSION ET DE LA POSE DE LA PLAQUE



LORSQUE LA RÉGION EST LE 1^{ER} CO-FINANCEUR

- Au plus tard 3 mois après la fin des travaux, vous devez apposer une plaque permanente dans un lieu visible du public (hall, façade, accueil, etc.) dédiée au soutien de la Région.



IMPORTANT

Cette plaque s'ajoute à toutes autres plaques éventuellement prévues sur le bâtiment faisant déjà mention de la Région Normandie. Dans le cas où la pose de la plaque n'est pas réalisable, merci de prendre contact avec la Direction de la Communication.

PRÉCONISATION DE POSE

- En intérieur : pose avec entretoise couleur acier et cache vis.
- En extérieur : pose avec rivet.

➤ Selon l'opération financée et la nature du projet des déclinaisons ont été prévues :



➤ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES POUR L'ENSEMBLE DES MODÈLES :

Plaque en dibon format 40 x 40 cm



LORSQUE LA RÉGION EST CO-FINANCEUR

➤ Une plaque permanente est également demandée mais pourra être mutualisée avec les autres co-financeurs. Le bénéficiaire est libre d'utiliser le modèle proposé ci-dessous ou bien d'adopter sa propre charte graphique.

➤ CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES POUR LE MODÈLE :

Plaque en dibon format 40 x 40 cm



Gabarits et fichiers sources à télécharger sur aides.normandie.fr

LORSQUE LA RÉGION EST CO-FINANCEUR

- À l'occasion d'éventuels temps forts (pose de première pierre, visite de chantier, inauguration, etc.), **une invitation officielle devra être adressée à la Région Normandie** et un temps de parole prévu dans le déroulé.
- Les invitations aux élus du Conseil régional peuvent être transmises par courriel à l'adresse communication@normandie.fr. Toutes les invitations se font à l'attention de **Monsieur le Président du Conseil régional**. Si le Président ne peut être présent, il désignera un élu ou une élue pour le représenter.



L'EUROPE SOUTIEN MON PROJET

JE LE FAIS SAVOIR AUSSI

- › Comme pour les subventions régionales, tout bénéficiaire de fonds européens doit apposer le logo de l'Union européenne sur tous les supports et/ou événements concernant l'opération subventionnée (site internet, réseaux sociaux, matériel acquis, invitations, médias, etc.).

LE LOGO DE L'UNION EUROPÉENNE



3 ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES :

- › Le drapeau
- › La mention Union européenne
- › Le fonds concerné en toutes lettres (Fonds européen de développement régional / Fonds social européen / Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales).

Quel que soit le support, le logo de l'Union européenne doit être à minima de la même taille que les logos des autres co-financeurs.

AFFICHE A3 VISIBLE DU PUBLIC

- › Pour tout projet cofinancé par l'Union européenne, vous devez également apposer une affiche A3 dans vos locaux présentant des informations sur le projet et mentionnant le soutien financier de l'Union européenne. Elle doit être placée dans un lieu visible du public.
- › Pour les projets de travaux/construction ou achat de matériel bénéficiant de plus de 500 000 € d'aides publiques

	Supports	Format et emplacement	Éléments obligatoires à intégrer
Pendant les travaux	Panneau de chantier	Dimension importante et visible du public	<ul style="list-style-type: none"> • Le logo de l'union européenne (comme indiqué ci-dessus) • Le nom de l'opération et son objectif principal <p>Ces éléments devront occuper au moins 25% de la surface du panneau ou de la plaque.</p>
Après les travaux	Plaque permanente		

Pour plus d'informations sur les obligations que vous devez respecter en tant que bénéficiaires de fonds européens et pour télécharger les logos, rendez-vous sur :

www.europe-en-normandie.eu/rubrique/kit-de-publicite

GUIDE ET GABARITS TÉLÉCHARGEABLES SUR



aides.normandie.fr



RÉGION
NORMANDIE

SITE DE CAEN |

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde • CS 50523
14035 Caen Cedex 1
Tél. : 02 31 06 98 55

SITE DE ROUEN |

5, rue Robert Schuman
CS 21129
76 174 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 52 56 82